
A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 24 février 2026, des modifications au Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration.

Cet avis public est fait conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 26^e jour de février 2026.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate
Service du secrétariat général et des communications